



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

Paris, le 25 septembre 2007

DÉLÉGATION POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SOUTIEN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À LA
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

17 MILLIONS D'EUROS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (2007-2009)

**UN DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE PLUS
LISIBLE ET PLUS TRANSPARENT**

Le ministère des Affaires étrangères et européennes apporte son soutien à la coopération décentralisée, aujourd'hui valeur sûre de l'action extérieure de la France. Le ministère les accompagne en mettant son réseau et ses services à la disposition de leurs projets, et apporte son soutien financier pour les coopérations qui permettent de mobiliser le savoir-faire et les compétences des collectivités territoriales au service de leurs partenaires.

Pour cela le ministère a lancé le 19 octobre dernier un nouveau dispositif de soutien à la coopération décentralisée, plus souple, plus transparent et plus lisible, sous la forme de trois appels à projet (appel à contrat triennal, appel à projet annuel pour l'aide au développement, appel à projet annuel pour la coopération européenne). Le nouveau dispositif retenait trois priorités : la simplification avec trois appels à projets complémentaires, la mutualisation, les dossiers qui proposaient des projets portés par plusieurs collectivités ont été privilégiés, le partenariat en promouvant la contractualisation des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales et la complémentarité, les thématiques privilégiées retenues - l'appui institutionnel et la gouvernance locale et le développement durable - étant celles où la valeur ajoutée des collectivités locales est la plus grande.

**MOBILISER LE SAVOIR-FAIRE ET LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES AU SERVICE DE LEURS PARTENAIRES**

Le montant total des cofinancements du ministère des Affaires étrangères et européennes dans les différentes régions du monde s'élève à **près de 17 millions d'euros (245 projets)**.

283 projets ont été déposés par les collectivités territoriales auxquels il faut ajouter des demandes pour 12 réseaux régionaux de coordination. Ces dossiers généraient **79 millions d'euros de dépenses** avec une demande de subvention de 24 millions d'euros (soit 34%).

245 projets ont été retenus, totalement ou partiellement en fonction des thématiques proposées : l'appui institutionnel et la gouvernance locale et le développement durable.

La plupart des régions françaises, de nombreux départements, villes et structures intercommunales de tous horizons bénéficieront d'un cofinancement du ministère des Affaires étrangères et européennes en soutien à leurs projets de coopération décentralisée :

- Conseils régionaux : 19
- Conseils généraux : 30
- Communes : 88
- Structures intercommunales : 29

Les subventions ont été calculées en fonction de critères prioritaires, définis dans les appels à projet, aboutissant à une variation de 10% selon les projets.

Ont ainsi été particulièrement valorisés : la mutualisation et la coordination entre collectivités territoriales en France, favorisées par le ministère, l'effet de levier de la subvention, la place des jeunes dans les actions, le lien avec d'autres bailleurs de fonds (AFD, financements européens...), la géographie ou l'innovation des thématiques choisies.

A noter :

- **AFD/LIBAN** : le projet de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau de la ville de Bkassine au Liban, déposé par Lille Métropole Communauté urbaine, sera financé par l'Agence française de développement à hauteur de 500.000 euros en 2007-2008 au titre du « Concours local de faible montant », instrument financier récemment mis en place par l'Agence et qui a pour vocation de répondre à des demandes émanant de partenaires locaux pour des opérations de petite taille ayant un fort impact et complémentaire des projets classiques menés par l'AFD.
- **FONDS COMMUN** : le Conseil régional de Pays de la Loire est le seul à avoir proposé, dans le cadre de l'appel à projet triennal, la création d'un Fonds commun entre l'Etat et la Région, dans lequel le Conseil régional apporte un euro lorsque le ministère subventionne à hauteur d'un euro. La gestion paritaire de ce fonds sera assurée par la Commission régionale de la coopération décentralisée.

FAVORISER L'APPUI INSTITUTIONNEL, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE CO-DÉVELOPPEMENT ET LES DÉMARCHES DE MUTUALISATION

Les dossiers retenus génèrent **60 millions d'euros de dépenses** avec des subventions du ministère à hauteur de **17 millions d'euros** (soit 30%). L'effet de levier est donc important et permet une meilleure contribution à l'effort d'aide publique au développement de la France.

Les appels à projet confirment globalement la tendance vers une plus grande cohérence des actions menées à la lumière de stratégies géographiques (actions vers le Maghreb, l'Amérique du Sud, la Chine...), de logiques thématiques (gouvernance de proximité, aménagement du territoire, services publics locaux, eau, développement durable) dans la suite des engagements

de Johannesburg et de Kyoto, avec un développement des réflexions à l'échelle des régions en liaison avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les projets déposés dans le cadre de :

- l'appel à projet triennal aide publique au développement seront subventionnés à hauteur de **13.458.153 euros** (y compris **580.750 euros** pour les réseaux régionaux de coordination),
- l'appel à projet annuel aide publique au développement seront subventionnés, à hauteur de **2.446.942 euros**,
- l'appel à projet annuel européen seront subventionnés à hauteur de **774.360 euros**.

La répartition par continent

Si l'on se réfère aux dossiers déposés (79 millions d'euros de dépenses), la répartition géographique est la suivante :

- Afrique du Nord : 5,8 millions d'euros soit 8%
- Afrique (Sud du Sahara) : 45,1 millions d'euros soit 57%
- Moyen-Orient : 3,5 millions d'euros soit 4%
- Asie : 11,6 millions d'euros soit 15%
- Europe : 7,3 millions d'euros soit 9%
- Amérique : 4,7 millions d'euros soit 6%.
- Multigéographie 1 million d'euros soit 1%.

Si l'on se réfère aux dossiers retenus (17 millions d'euros de cofinancements), la répartition géographique est la suivante :

- Afrique du Nord (3 pays) : 1.528.500 euros (9.19 %)
- Afrique Sud du Sahara (15 pays) : 9.244.600 euros (55.42%)
- Proche Orient et Moyen Orient (2 pays) : 665.345 euros (3.98 %)
- Europe (19 pays) : 1.171.960 euros (10.29 %)
- Amérique (9 pays) : 979.550 euros (5.88 %)
- Asie Centrale et du Sud (6 pays) : 2.543.500 euros (15.24%)

Sur les 245 dossiers retenus, 38 collectivités territoriales françaises ont proposé une mutualisation portée par plusieurs collectivités. Des formes de coopération inter-régionales entre plusieurs collectivités territoriales agissant dans un même pays ou sur une même thématique ont ainsi été proposées (par exemple dans la préparation de cycles de formation ou dans l'accompagnement du processus de décentralisation dans un pays ou une zone géographique). 32 dossiers multigéographiques bénéficieront donc de financements du ministère.



BILAN THÉMATIQUE

Les dossiers sont très divers mais concernent tous, soit un renforcement des capacités de gestion des services publics locaux dans tous les domaines de la compétence des collectivités territoriales (appui institutionnel, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide à la mise en place de services de base, formations, aménagement du territoire, gestion de la culture et du

patrimoine, ingénierie de projets, intercommunalité), soit des projets de développement durable (activité économique, tourisme solidaire, codéveloppement...).

Les projets dans le domaine de l'appui institutionnel favorisant le développement durable ont été privilégiés dans deux domaines principaux. D'une part, l'appui institutionnel à destination des centres urbains, avec l'objectif de favoriser l'échange de savoir-faire et d'éclairer l'approche française pluridisciplinaire du développement urbain. D'autre part, l'appui institutionnel dans le domaine du développement rural durable, notamment le tourisme solidaire. Les partenariats innovants dans le secteur des Technologies de l'information et de la communication ont également été favorisés dans la thématique générale de l'appui institutionnel dans le prolongement de l'appel à projet sur la solidarité numérique lancée en 2006.

A noter enfin, une augmentation significative des projets liés à la présence économique française à l'étranger, notamment en Asie du Sud-Est, et qui visent à une meilleure coordination des programmes nationaux et régionaux de soutien aux entreprises à l'international, à un soutien à la gestion des volontaires internationaux en entreprise et au développement international des pôles de compétitivité.

Contact presse:

Jérôme DUPLAN

Chargé de mission à la communication auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales

Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales

Courriel : jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr

Tél. : 01.53.69.35.15